

## SYNDICAT MIXTE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX PORT D'ARMOR

### Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 février 2015

Date de la convocation et affichage 17 février 2015

Date d'envoi des délibérations à la préfecture :24/03/2015

Nombre de membres en exercice : 12

Date d'affichage à la porte de la mairie : 24/03/2015

L'an deux mil quinze, le 28 janvier à 10h00, les membres du conseil syndical du syndicat mixte de SAINT-QUAY-PORTRIEUX – PORT D'ARMOR, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal de la mairie de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, sous la présidence de M. Loïc RAOULT, Président.

**Étaient présents** : Mme Christine ORAIN, MM. Jean LE FLOC'H, Marcel QUELEN, Thierry SIMELIERE, Erwan BARBEY CHARIOU, Hervé HUC, M. Denis MER

**Absents représentés** :

**Absents** : Mme Sophie LATHUILLIERE MM. Philippe DELSOL, Alain CADEC, Eric BOTHOREL

### **Étaient également présents :**

Madame Christel BELLEC CHEVALIER, gestionnaire administrative, permanente au syndicat mixte,  
M. Philippe LOUESDON, Secrétaire général du Syndicat mixte,  
M. Jean-Michel GAIGNE, Directeur de la régie Autonome du Port d'Armor,  
M. Patrick LE SOMMIER, Chef de l'Antenne Technique Départementale de Lamballe, Conseil Général des Côtes d'Armor,  
M. Christophe MARQUES, Service Gestion des Ports et du Littoral du Conseil général des Côtes d'Armor.

Madame ORAIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres présents. Il indique que cette séance est particulièrement importante car il s'agit du vote du budget primitif mais également la dernière séance dans cette configuration. Il souhaite que les aménagements du port se concrétisent pour en finir avec cette image de « No man's land ». Il salue le travail collectif mené avec le bureau B3I. Ce dernier effectue la présentation de l'avant projet. M. le Président précise que cette présentation initialement prévue comme point d'information sera suivie d'une délibération pour valider le projet et autoriser le lancement de la consultation pour les travaux. Les membres présents n'émettent aucune objection.*

### **Approbation du Procès verbal de la séance du 28 janvier 2015**

Le procès verbal a été approuvé à l'unanimité

**Présents : 8 Représentés : 0 Votants : 8**

### **Délibération n° 15-02-001**

### **REGIE AUTONOME - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2014**

Monsieur le Président explique que Mme Patricia BERTIN, receveur syndical, a transmis les résultats de clôture du compte de gestion 2014 de la Régie Autonome Saint-Quay Port d'Armor. Il laisse apparaître les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
Investissement	157 628.50 €		68 521.70€	226 150.20 €
Exploitation	137 418.19 €	60 188.80	75 860.10 €	153 099.49 €
Total	295 056.69 €	- €	144 381.80 €	379 249 .69 €

Monsieur le Président précise que les résultats sont identiques au compte administratif 2014 et invite le Conseil Syndical à voter.

Aussi, le Conseil Syndical,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 de la Régie du Port d'Armor, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 et tenant compte de celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 au niveau des différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'extrait du compte de gestion produit par le Comptable public,

*Décide à l'unanimité,*

- **De prendre acte que le compte de gestion de la Régie Autonome du Port d'Armor dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur du Syndicat Mixte du Port d'Armor visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**Présents : 8 Représentés : 0 Votants : 7**

**Délibération n° 15-02-002**

**REGIE AUTONOME – Compte administratif 2014**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2014 de la Régie Autonome Saint-Quay Port d'Armor, qui laisse apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2014 :

	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>		<i>Ensemble</i>	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Excédent antérieur reporté		77 239,39		157 628,50		234 867,89
Exercice 2014	1 545 994,33	1 621 854,43	116 333,58	184 855,28	1 662 327,91	1 738 188,01
<b>TOTAUX</b>	<b>1 545 994,33</b>	<b>1 699 093,82</b>	<b>116 333,58</b>	<b>342 483,78</b>	<b>1 662 327,91</b>	<b>2 041 577,60</b>
Résultat exercice 2014		75 860,10		68 521,70		144 381,80
Solde d'exécution inclus exercice		153 099,49		226 150,20		379 249,69
Reste à réaliser						
<b>RÉSULTAT DÉFINITIF CUMULÉ</b>		<b>153 099,49</b>		<b>226 150,20</b>		<b>379 249,69</b>

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le président propose au Conseil Syndical d'élire M. Thierry SIMELIERE à la présidence pour cette délibération.

Monsieur Loïc RAOULT quitte la séance.

Monsieur Thierry SIMELIERE propose au Conseil Syndical d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu le compte administratif de la Régie Autonome du port d'Armor de l'exercice 2013 ;
- Vu la délibération n°15-02-001 concernant le compte de gestion 2014 ;
- Vu l'instruction comptable M 4 ;
- Vu l'avis du Conseil de la Régie autonome du 19 février 2015

**1° – Constate**

que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion du Trésorier,

**2° - Décide à l'unanimité,**

**d'adopter le compte administratif de la Régie du Port d'Armor pour l'exercice 2014, tel que présenté par le Président.**

**Présents :        8 Représentés :   0 Votants :   8**

**Délibération n° 15-02-003**

**REGIE AUTONOME - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de la Régie Autonome Saint-Quay Port d'Armor pour l'exercice 2014, qui s'établissent ainsi :

-Fonctionnement : excédent de clôture	+ 153 099,49 €
-Investissement : excédent de clôture	+ 226 150,20 €
-Excédent global de clôture	+ 379 249,69 €

Ce rappel effectué, Monsieur le Président propose d'affecter les résultats conformément aux dispositions prévues selon l'instruction budgétaire M4.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4 ;
- Vu le compte administratif approuvé ce même jour ;
- Vu l'avis du Conseil de la Régie autonome du 19 février 2014

**Décide à l'unanimité,**

- **Reporter l'excédent de clôture de la section d'investissement de 226 150,20 € au compte R001 « solde d'exécution positif reporté » en recettes d'investissement du budget 2015.**
- **Reporter l'excédent de clôture de fonctionnement, soit la somme de 153 099,49 € au compte R002 « excédent d'exploitation reporté » en recettes de fonctionnement du budget 2015.**

**Présents :        8 Représentés :   0 Votants :   8**

**Délibération n° 15-02-004**

**REGIE AUTONOME - BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2015**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2015 de la Régie Autonome Saint-Quay Port d'Armor, qui s'établit comme suit :

-Section de fonctionnement (vote par chapitre) : elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **1 712 307,25 €**;

-Section d'investissement (vote par chapitre) : elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **356 973,90 €**.

Le détail des différentes sections est présenté en annexe.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Président propose au conseil syndical d'approuver le budget primitif 2015 de la régie autonome et d'autoriser le Président à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil syndical à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre de la section de fonctionnement.

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- Vu le projet de budget ;
- Vu l'avis du Conseil de la Régie autonome du 19 février 2015

**Décide à l'unanimité,**

- **d'approuver le projet de budget de la Régie Autonome du Port d'Armor pour l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus.**

**Présents : 8 Représentés : 0 Votants : 8**

**Délibération n° 15-02-005**

**SYNDICAT MIXTE – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR COMMUNAL - EXERCICE 2014**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte de gestion du Syndicat Mixte du Port d'Armor, établi par Madame BERTIN, Receveur municipal. Il laisse apparaître les résultats d'exécution suivants pour l'exercice 2014 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
Investissement	320 259,06 €		99 485,86 €	419 744,92 €
Exploitation	157 018,81 €	157 018,81 €	205 165,64 €	205 165,64 €
Total	477 277,87 €	157 018,81 €	304 651,50 €	624 910,56 €

Monsieur le Président précise que ces résultats sont identiques au compte administratif 2014 et invite le Conseil Syndical à voter.

Aussi, le Conseil Syndical,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 du Syndicat Mixte du Port d'Armor, a repris tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les opérations budgétaires de recettes et dépenses ont été régulièrement effectuées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 au niveau des différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le compte de gestion produit par le Comptable public,

***Décide à l'unanimité,***

- **De prendre acte que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur du Syndicat Mixte du Port d'Armor visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**Présents : 8 Représentés : 0 Votants : 7**

**Délibération n° 15-02-006**

**SYNDICAT MIXTE - EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2014**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif du Syndicat Mixte du Port d'Armor pour l'exercice 2014. Le budget laisse apparaître les résultats suivants :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		- €		320 259,06 €	- €	320 259,06 €
Opération de l'exercice	296 733,10 €	501 898,74 €	549 604,93 €	649 090,79 €	846 338,03 €	1 150 989,53 €
<b>TOTAUX</b>	<b>296 733,10 €</b>	<b>501 898,74 €</b>	<b>549 604,93 €</b>	<b>969 349,85 €</b>	<b>846 338,03 €</b>	<b>1 471 248,59 €</b>
Résultats de clôture	- €	205 165,64 €	- €	419 744,92 €	- €	624 910,56 €
Restes à réaliser	- €	- €	25 920,00 €	- €	25 920,00 €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>- €</b>	<b>205 165,64 €</b>	<b>25 920,00 €</b>	<b>419 744,92 €</b>	<b>25 920,00 €</b>	<b>624 910,56 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>- €</b>	<b>205 165,64 €</b>	<b>- €</b>	<b>393 824,92 €</b>	<b>- €</b>	<b>598 990,56 €</b>

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion du trésorier.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le président propose au Conseil Syndical d'élire M. Thierry SIMELIERE à la présidence pour cette délibération.

Monsieur Loïc RAOULT quitte la séance.

Monsieur Thierry SIMELIERE propose au Conseil Syndical d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14 ;
- Vu le compte administratif du Syndicat Mixte du Port d'Armor de l'exercice 2013 ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 au 1<sup>er</sup> janvier 2011
- Vu la délibération n°15-02-005 concernant le compte de gestion 2014 présenté par le trésorier ;

**1° – Constate**

**que le compte administratif est strictement conforme au compte de gestion du Trésorier,**

**2° - Décide à l'unanimité,**

**d'adopter le compte administratif du Syndicat Mixte du Port d'Armor pour l'exercice 2014, tel que présenté par le Président.**

**Présents : 8 Représentés : 0 Votants : 8**

**Délibération n° 15-02-007**

**SYNDICAT MIXTE - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2013 qui s'établissent ainsi qu'il suit :

- Section d'exploitation
  - Résultat de clôture..... 205 165.64€
- Section d'investissement
  - Résultat de clôture..... 419 744.92€
  - Restes à réaliser.....25 920.00€

Ce rappel effectué, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 4.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 au 1<sup>er</sup> janvier 2011
- Vu le compte administratif approuvé ce même jour ;

**Décide à l'unanimité,**

- Le montant de l'excédent d'investissement réalisé au cours de l'exercice 2014 est inscrit au budget primitif 2014 en section d'investissement, côté recettes au compte 001 « excédent d'investissement reporté » pour 419 744.92€
- L'excédent de fonctionnement réalisé au cours de l'exercice 2014 est affecté en totalité en section d'investissement, côté recettes et inscrit au budget primitif 2015 au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 205 165.64€

**Présents : 8 Représentés : 0 Votants : 8**

**Délibération n° 15-02-008**

**Syndicat mixte - Budget primitif 2015**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet du Syndicat Mixte pour l'exercice 2015.

La section d'exploitation s'équilibre à 616 300€ et la section d'investissement s'équilibre à 3 762 160.56€ (y compris le reste à réaliser 2014). Ce projet s'établit comme suit :

EXPLOITATION								
Dépenses					Recettes			
Chap.	Libellé du chapitre	RAR 2014	Montant Budget	DM	Budget total	Chap.	Libellé du chapitre	Montant Budget
011	Charges à caractère général		34 150,00 €	- €	34 150,00 €			
012	Charges de personnel		21 700,00 €	- €	21 700,00 €	70	Vente de produits et prestations de services	14 000,00 €
022	Dépenses imprévues		9 000,00 €	- €	9 000,00 €	74	Subventions d'exploitation	495 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante		7 300,00 €	- €	7 300,00 €	75	Autres produits de gestion courante	7 300,00 €
66	Charges financières		70 000,00 €	- €	70 000,00 €	76	Produits financiers	- €
67	Charges exceptionnelles		- €	- €	- €	77	Produits exceptionnels	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>			<b>142 150,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>142 150,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		
						<b>516 300,00 €</b>		
023	Virement à la section d'investissement		203 950,00 €	- €	203 950,00 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)		170 200,00 €	- €	170 200,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>			<b>374 150,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>374 150,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>- €</b>	<b>516 300,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>516 300,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>516 300,00 €</b>

  

INVESTISSEMENT								
Dépenses					Recettes			
Op.	Libellé de l'opération	RAR 2014	Montant Budget	DM	Budget total	Op.	Libellé de l'opération	Montant Budget
OPFI	Opérations financières		2 704 700,00 €	- €	2 704 700,00 €	OPFI	Opérations financières	2 968 265,64 €
dont	1641 - 16441 remboursement emprunt		229 600,00 €	- €	229 600,00 €	dont	1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	205 165,64 €
	opération de tirage		2 475 100,00 €	- €	2 475 100,00 €		16449 - opérations de tirage	2 475 100,00 €
							1641 - emprunt	250 000,00 €
001	Aménagement des terres-pleins	25 920,00 €	653 460,56 €		653 460,56 €	10222 - FCTVA		38 000,00 €
003	Local administratif		3 500,00 €	- €	3 500,00 €			
006	Acquisition local de représentation		300 000,00 €		300 000,00 €			
007	Local poubelles		500,00 €	- €	500,00 €			
008	ascenseur		70 000,00 €	- €	70 000,00 €			
009	diagnostic réseaux		30 000,00 €	- €	30 000,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>			<b>25 920,00 €</b>	<b>3 762 160,56 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 762 160,56 €</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	
						<b>2 968 265,64 €</b>		
						OPFI	OPERATION FINANCIERE	374 150,00 €
						021	Virement de la section de fonctionnement	203 950,00 €
						040	Amortissement	170 200,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>						<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		
						<b>374 150,00 €</b>		
D001	SOLDE D EXECUTION NEGATIF REPORTE					R001	SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE	419 744,92 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 762 160,56 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 762 160,56 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 762 160,56 €</b>

Il rappelle que la section d'exploitation est votée par chapitre et que la section d'investissement est votée par opération.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, M. le Président propose au conseil syndical d'approuver le budget primitif 2015 du Syndicat Mixte et d'autoriser le Président à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale

du conseil syndical à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre de la section de fonctionnement et à l'intérieur de la même opération en section d'investissement.

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- Vu le projet de budget ;

**Décide à l'unanimité,**

**– d'approuver le projet de budget du Syndicat Mixte du Port d'Armor pour l'exercice 2015 tel que présenté ci-dessus.**

**Présents : 8 Représentés : 0 Votants : 8**

**Délibération n° 15-02-009**

**Syndicat mixte – Aménagement des terre pleins**

Monsieur le Président rappelle que le Bureau d'études B3i a été attributaire du marché « maîtrise d'œuvre pour les aménagements des terre pleins du nouveau port » lors de la séance du 11 juin 2014. Un comité de pilotage, regroupant les élus membres désignés, le bureau d'études B3i et son co traitant le cabinet d'architecture paysagère Lieu Dit, s'est réuni à plusieurs reprises pour réfléchir aux aménagements.

Ce projet, mené par le Bureau d'études B3i de Brest et les architectes paysagistes de l'Atelier Lieu dit et coordonné au sein d'un comité de pilotage avec les élus, porte sur le périmètre du terre plein du port d'Armor avec un périmètre opérationnel (suivi de travaux sur les parkings actuels) et un périmètre pour lequel seules des esquisses seront réalisées. Ce projet réorganise la cohabitation dans ces espaces, des différents centres d'intérêts : stationnement, zone technique, cheminements piétons paysagers transversaux et le long du quai.

L'esprit principal du projet réside en un rayonnement de liaisons douces centrées sur le quai promenade du port et qui n'est pas sans rappeler la forme de la coquille Saint Jacques, fierté du port de pêche de Saint Quay définissant les différentes zones.

Tout d'abord, un grand espace de stationnement modulable permettra d'accueillir les nombreuses manifestations régulièrement organisées sur le port d'Armor : manifestations nautiques et sportives Fête de la coquille, Bal des pompiers, Feu de Saint Anne... tout en augmentant la capacité de stationnement par rapport à la situation actuelle.

Une zone technique est redéfinie autour de l'atelier du port et des locaux plongeurs permettant une rationalisation du stationnement des bateaux de la voile sportive et de loisirs et un accès réservé à la potence de mise à l'eau.

Les cheminements piétonniers arborés structureront ces différents espaces et permettront un accès plus lisibles entre les différents espaces au départ du Quai: vers la plage de la Comtesse, le Carré de la Douane et les commerces et restaurants...

Le quai, point central du projet, sera également rénové offrant une promenade plus longue aux visiteurs.

Deux réserves foncières sont également prévues pour développer l'attractivité commerciale du port. Une à proximité de la criée et une autre dans le prolongement des commerces actuels.

L'aménagement de la place Tabarly au centre des commerces est en cours de réflexion. Une rencontre avec les commerçants a eu lieu mais la mission de B3i s'arrêtera à la phase esquisse pour cette partie. Les travaux seront engagés ultérieurement.

L'éclairage public est également prévu pour toute l'esplanade.

Les travaux seront lancés en septembre 2015 et seront effectués par tranches jusqu'en 2016 afin de permettre la continuité de l'activité et du stationnement à proximité des commerces et des entreprises.

Le budget de ce projet est estimé à 1 167 504€ pour le périmètre opérationnel et 805 764€ pour les travaux hors périmètre (voie CCI, Carré de la douane, place Tabarly et zone pêche).

Les lignes sont détaillées comme suit :

<u>Nature</u>	<u>Détail</u>	<u>Montant (TTC)</u>	<u>plus value "mobilier/revetement qualitatif"</u>
	<b>Frais généraux</b>	<b>16 404</b>	
périmètre opérationnel	secteur 1	allée coursive	183 930
	secteur 2	parking 155 places	225 048
	secteur 3	allée de la plage	83 760
	secteur 4	réserve de stationnement	68 460
	secteur 5	zone technique	183 192
	secteur 6	quai	260 310
	PM	Bloc sanitaire	48 000
	PM	éclairage	98 400
		<b>Total périmètre opérationnel</b>	<b>1 167 504</b>
périmètre esquisse	secteur 7	voie CCI	159 564
	secteur 8	carré de la douane et place	530 400
	secteur 9	zone peche	18 000
	PM	éclairage SDE	97 800
		<b>Total périmètre esquisse</b>	<b>805 764</b>
<b>Total général</b>		<b>1 973 268</b>	

Le syndicat mixte financera ces travaux sur ses fonds propres, par le recours à un emprunt et par les appels à contribution des membres pour les exercices à venir.

Des demandes de subventions pourront également être effectuées.

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la présentation effectuée par le Bureau B3i
- Vu les éléments ci-dessus ;

**Décide à l'unanimité,**

- d'approuver le projet de d'aménagement des terre pleins du Port d'Armor présenté par le Bureau B3i ;
- d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2015 et suivants du syndicat mixte et de recourir à l'emprunt
- d'autoriser le Président à effectuer des demandes de subvention pour le co financement de ces aménagements
- de lancer la consultation pour les travaux.

### Points d'information

#### Syndicat mixte – Lancement de la consultation pour le diagnostic réseaux

Des fortes odeurs ont été signalées depuis plusieurs années, émanant des réseaux d'Eau de pluie et d'eaux usées, et plus particulièrement lors des grandes marées aux alentours des restaurants.

Par ailleurs, il semblerait que certains raccordements des locaux commerciaux soient défectueux ou non conformes.



Il convient de mener un diagnostic pour identifier et pouvoir remédier ensuite à ces dysfonctionnement  
Les travaux nécessaires devront être budgétés ensuite et répartis selon la responsabilité de chacun (SNP ou syndicat mixte).

\*\*\*\*\*

*Avant de lever la séance, M. Loïc RAOULT remercie à nouveau tous les membres présents et particulièrement M. Jean LE FLOCH et M. Denis MER pour leur présence assidue aux séances depuis de nombreuses années.*

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00

\*\*\*\*\*

**La secrétaire de séance**

**Christine ORAIN**